

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 juillet 2023

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, à 14h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 26 mai 2023.

Présents : Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Aurore COLSON, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, Dominique DE FONT-REAULX, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Jean-Yves LARROUTUROU, Henri LOYRETTE, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Souraya NOUJAIM, Daniel PERCHERON, Kim PHAM, Mathilde PROST, Jean-François RAFFY, Lucie RIBEIRO, Samia SADOUNE, Frédéric SALAT-BAROUX, Francis STEINBOCK, Ariane THOMAS.

Pouvoirs : Georges-François LECLERC à Jean-François RAFFY, Vincent POMAREDE à Aline FRANÇOIS-COLIN.

Excusés : Christelle BUISSETTE, Bruno CLAVET, François DECOSTER, Sylvain ROBERT, Marine TONDELIER, Loraine VILAIN.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Hélène BOUILLON, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Gautier VERBEKE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Solange SARRAT-LANGER.

Conseil départemental du Pas-de-Calais : Romuald FICHE.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Marie-Francine FRANÇOIS, Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DES MARCHÉS FORMALISÉS DU MUSÉE DU LOUVRE-LENS :

DELIBERATION N° 2023-230

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1431-1 à L.1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre-Lens »,

Vu la délibération n° 2020-336 du Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2020 portant sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics,

Vu la délibération n° 2022-206 du Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2022 sur la composition des commissions « achats » du Musée du Louvre-Lens,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Attribution - Marché public de réalisation de prestations de services de sécurité, sûreté, surveillance et gardiennage dans les bâtiments et dans le parc du Musée du Louvre-Lens et du Centre de Conservation du Louvre

RAPPEL SUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE

Pour son fonctionnement, le Centre de Conservation du Louvre (CCL) à Liévin nécessite entre autre le recours à des prestations de sécurité/sûreté, nettoyage et élimination des déchets.

Le Musée du Louvre-Lens requiert des besoins identiques.

Ainsi, au regard de la proximité géographique des deux établissements / bâtiments, et de la similitude de leurs besoins, le Musée du Louvre Lens et Le Musée du Louvre, pour ce qui concerne le CCL, ont choisi de se constituer en groupement de commandes pour passer les trois marchés suivants :

- marché de sécurité / sûreté
- marché de nettoyage
- marché d'élimination des déchets

L'objectif de ce groupement est de mutualiser la procédure de passation de ces marchés dans un souci de simplification administrative et une perspective de gains d'achat.

Le Musée du Louvre-Lens a été désigné coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

CONTEXTE

Prestations de sécurité, sûreté, surveillance et gardiennage du Musée du Louvre-Lens :

- ✓ Prestation de sécurité incendie, sûreté, accueil et surveillance sur un site comprenant un ERP de 1^{ère} catégorie de 27 000 m² et un parc de 20 hectares.
- ✓ Prestation de sécurité incendie par des agents SSIAP 2 et SSIAP 1, pendant et hors présence public. Certains agents SSIAP participent également à la surveillance des œuvres.
- ✓ Prestation de sûreté : gestion du PCS et des différents systèmes électroniques de protection et de surveillance, rondes, gestion des accès - 24/24.
- ✓ Prestation de surveillance des entreprises.
- ✓ Prestations d'accueil et de surveillance dans les bâtiments : gestion des accès du public avec mise en œuvre des portiques de détection et tunnels rayons X, mise en consigne des objets interdits dans le Musée, gestion et contrôle des accès dans les salles d'exposition, surveillance des œuvres.
- ✓ Prestation de gestion des quais de livraisons.
- ✓ Prestation de surveillance du parc par agent ou équipe cynophile de jour comme de nuit.
- ✓ Prestations de sécurité incendie, sûreté, accueil et surveillance de manifestations évenementielles type conférences, concert, privatisation de certains espaces du Musée.

Prestations de sécurité et sûreté du Centre de Conservation du Louvre :

- ✓ Prestation de sécurité incendie du bâtiment de 18 500 m² (bâtiment ERT) sur un site de 4 Ha
- ✓ Prestation de sûreté : gestion du PCS et des différents systèmes électroniques de protection et de surveillance, rondes, télésurveillance, gestion des accès - 24/24.
- ✓ Prestation de Gestion technique du bâtiment (GTB) : supervision des alarmes, climat, appels d'astreinte, etc.

PROCÉDURE ET FORME DU MARCHÉ

Procédure adaptée restreinte soumise aux dispositions de l'article R. 2123-1 3° (services spécifiques) du Code de la commande publique.

Cette procédure s'est décomposée en deux phases :

- la phase « candidature », qui a pour objet d'arrêter une liste de 5 candidats (maximum) admis à présenter une offre, sur la base des critères de sélection définis ci-après,
- puis la phase « offre », qui comprend l'envoi d'un dossier de consultation à l'ensemble des candidats admis à présenter une offre dans le but de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de sélection des offres.

Négociation : conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur avait prévu la possibilité de négocier.

Les réunions de négociation des offres se sont tenues durant le mois de mars 2023.

Forme du marché et type de prix : compte tenu des caractéristiques techniques des prestations demandées, la présente consultation n'a pas fait l'objet d'un allotissement, les prestations, objet du présent marché, constituant une unité.

Conformément à l'article R. 2162-2 du Code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande avec un minimum et un maximum dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique :

- Minimum en valeur sur la durée du marché (4 ans) : 2 250 000 € HT soit 2 700 000 € TTC
- Maximum en valeur sur la durée du marché (4 ans) : 12 500 000 € HT soit 15 000 000 € TTC

Le volume financier de commandes que pourrait représenter :

- 2 200 000 € TTC / an pour le Musée du Louvre-Lens
- 500 000 € TTC / an pour le Centre de Conservation du Louvre

Durée du marché de services : le contrat sera conclu pour une durée ferme de 4 ans. Il n'est pas prévu de reconduction.

Le point de départ du contrat court à compter de la notification d'attribution du marché au titulaire, envisagée pour début juillet 2023. Les prestations, objet du présent marché, démarreront à la fin du contrat en cours, soit à compter du vendredi 1^{er} septembre 2023, 0h01.

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Date de publication du marché (JOUE + BOAMP + plateforme emarchespublics.com)	14/10/2022
Date limite de remise des candidatures	18/11/2022 à 12h00
CAO phase candidature	06/12/2022
Date d'envoi des invitations à concourir aux 5 candidats sélectionnés	30/01/2023
Date limite de remise des offres	10/03/2023 à 12h00
Séance de négociation	22 et 23/03/2023
Transmission des offres finales	03/04/2023
CAO attribution	16/05/2023

CANDIDATURES SÉLECTIONNÉES

Candidats
GROUPE SGP
ONET – MAIN SÉCURITÉ
LUXANT Security Tertiaire Culturel
MONDIAL PROTECTION
ALPHAGUARD SÉCURITÉ PRIVÉE - NON COMMERCIAL PROTEC

CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
2	Valeur technique	60
2.1	Moyens humains	20
2.2	Organisation et méthodologie pour la mise en place et réalisation des prestations	20
2.3	Moyens matériels	20
Pondération totale des critères d'attribution :		100

CLASSEMENT DES OFFRES

Candidats	Note sur critère prix	Class.	Note sur critère technique	Class.	Total / 100	Classement
GROUPE SGP	34,47	4	48,75	3	83.22	4
ONET-MAIN SÉCURITÉ	33,54	5	43,55	5	77.09	5
LUXANT SECURITY	40,00	1	51,20	1	91.20	1
MONDIAL PROTECTION	35,96	3	48,57	4	84.53	3
ALPHAGUARD-PROTEC	38,72	2	49,75	2	88.47	2

Sur la base de la sélection des offres et de la comparaison de celles-ci, il a été suggéré à la commission d'appel d'offres (CAO) d'attribuer ce marché à l'entreprise ayant remis l'offre régulière

économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit **LUXANT Security Tertiaire Culturel**, 24 Rue de Beaumont, 62950 NOYELLES-GODAULT.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (DÉCISION D'ATTRIBUTION)

Lors de sa réunion en date du mardi 16 mai 2023, la commission d'appel d'offres a :

- Éliminé les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres,
- Retenu le classement des offres proposé,
- Attribué le marché public à l'attributaire proposé pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres.

Attribution - Marché public de fournitures pour le renouvellement du parc d'éclairage muséographique du Louvre-Lens (relance du lot n° 1 fournitures de cadreurs à LED)

RAPPEL SUR LE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Les services du Musée du Louvre-Lens constatent depuis plusieurs années de nombreux dysfonctionnements sur ses installations d'éclairage des espaces muséographiques.

Les problématiques identifiées portent principalement sur les projecteurs techniques et d'éclairage ambiant des espaces d'expositions, leur mise en œuvre et leur système de pilotage.

Ces interventions relèvent de la compétence de la Région Hauts-de-France en sa qualité de propriétaire, aux termes de la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier constituant le Musée du Louvre-Lens signé entre la Région Hauts-de-France (propriétaire) et l'EPCC Musée du Louvre-Lens (occupant).

La Région Hauts-de-France a transféré sa maîtrise d'ouvrage pour l'opération de refonte de l'éclairage muséographique à réaliser sur le site du Musée du Louvre-Lens au profit de l'EPCC Musée du Louvre-Lens dans le cadre d'une convention de transfert. Le coût global de l'opération s'établit à 1 600 000 €.

CONTEXTE

Les lots 1 et 2 du marché public de fournitures pour le renouvellement du parc d'éclairage muséographique du Musée du Louvre Lens ont tous deux été attribués par la CAO du 6 décembre 2022 :

Lot n° 1 : fournitures de cadreurs à LED :

Procédés Hallier
69 rue Victor Hugo
93100 Montreuil

Lot n° 2 : fournitures de projecteurs flood à LED et matériels associés :

Erco Lumières
6 Rue Des Saints Peres
75107 Paris 7

Il s'est avéré que lors de la 1^{ère} commande sur le lot n° 1, les fournitures ne correspondaient pas aux stipulations du cahier des charges.

En effet, les appareils s'avéraient incompatibles avec les rails ERCO installés dans les salles d'exposition du Louvre Lens. Les adaptateurs choisis ne pouvaient être insérés dans les rails d'un point de vue physique et ne permettaient conséquemment pas la commande DALI.

Nous avons laissé un délai de 45 jours calendaires au titulaire pour présenter un prototype correspondant aux attentes du cahier des charges.

Ce prototype, reçu le 7 avril dernier, ne correspondait toujours pas aux attentes. Cette défaillance fautive dans les obligations contractuelles nous a amené, le 9 mai dernier, à résilier pour faute du titulaire le lot n° 1.

En conséquence, les services du Musée du Louvre-Lens ont été amenés à retravailler le cahier des charges du marché et à relancer une procédure pour couvrir ses besoins de cadreurs à LED.

PROCÉDURE ET FORME DU MARCHÉ

Procédure : conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

Forme du marché et type de prix : conformément à l'article R. 2162-2 du Code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même Code. Le montant de commande du lot est limité à 700.000,00 € HT.

Durée du marché de services : le contrat sera conclu pour une durée ferme de 36 mois.

La durée d'exécution de l'accord-cadre commence à courir à partir de la date de réception de la notification d'attribution par le titulaire.

Le délai de livraison correspond au délai sur lequel le titulaire s'est engagé dans l'acte d'engagement.

Le délai maximum imposé par l'acheteur est de :

- 8 semaines à réception du bon de commande pour une quantité comprise entre 1 et 50,
- 10 semaines à réception du bon de commande pour une quantité au-delà de 50.

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Date de publication du marché (JOUE + BOAMP + plateforme emarchespublics.com)	11/05/2023
Date limite de remise des offres	16/06/2023 à 12h00
CAO attribution prévue	13/07/2023

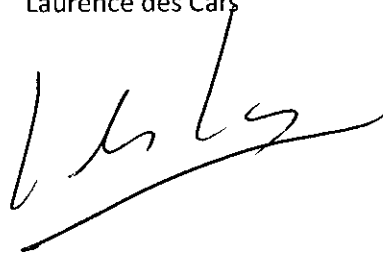
CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

N°	Description	Pondération
1	Prix	30
2	Valeur technique	55
2.1	Moyens humains dédiés pour la réalisation et le suivi des prestations	5
2.2	Délais, modalités de commandes et de livraison	5
2.3	Service après-vente	5
2.4	Qualité technique de l'appareil a- Adéquation à la description technique attendue (10 points) b- Qualité de fabrication (10 points) c- Qualité du flux lumineux (10 points) d- Précision et stabilité des réglages (10 points)	40
3	Respect de l'environnement	15
3.1	Origine des produits et chaîne d'approvisionnement	5
3.2	Chaîne de recyclage et gestion des déchets	5
3.3	Labels, certifications et actions environnementales	5
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter les crédits correspondants,
- D'autoriser le Directeur par intérim ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents afférents à ces deux marchés publics,
- D'autoriser le Directeur par intérim ou son représentant ayant reçu délégation, à engager toute procédure et à prendre toute mesure, acte ou décision pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
La Présidente du Conseil d'Administration
Laurence des Cars



Délibération certifiée exécutoire le